



076-287600027-20250701-2025-DEL-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-56

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : CYBERSECURITE - ACTUALISATION DU PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE - INFORMATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le dispositif France Relance promu par l'Etat dans le cadre du soutien de l'économie, des entreprises et des administrations à la suite de l'épidémie de COVID-19,
- Vu la délibération n° 2022/064 du 10 mai 2022 relative au dispositif France relance,



- Vu la délibération n° 2023/015 du 27 janvier 2023 relative à la politique de Cybersécurité,
- Vu la délibération n°2023/076 du 20 juin 2023 relative à la création d'une cellule de crise interne,
- Vu la délibération n°2024-DEL-28 du 2 avril 2024 relative à l'adoption du premier Plan de continuité de l'activité en cas de cyberattaque,
- Vu le rapport du président,
- Considérant l'engagement pris de présenter pour information a minima une fois par an au Conseil d'Administration le Plan de Continuité de l'Activité actualisé,
- Considérant le besoin de mettre à jour le document initial, afin de tenir compte de certaines évolutions,

Monsieur le Président cède la parole à Eric HERBET, membre du Bureau, qui rappelle que les services du Centre de Gestion, pour l'exercice de leurs missions, ont recours à de nombreuses applications informatiques transversales (outils de communication et d'échanges de données interservices) ou spécifiques aux activités (applications métiers).

Monsieur HERBET précise que ces outils, développés par des entreprises privées ou établissements publics (GIP Informatique, CIG Grande Couronne), sont le plus souvent générateurs de flux entrants ou sortants avec différents partenaires (collectivités, autres CDG, candidats aux concours, divers tiers).

Monsieur HERBET indique que l'infrastructure informatique du Centre de Gestion prend en compte ces traitements d'informations et l'attention est portée depuis de nombreuses années sur la sécurisation des données.

Monsieur HERBET rappelle que c'est dans ce contexte que le Centre de Gestion, particulièrement sensibilisé à la problématique de la cybersécurité, s'est notamment inscrit dans le dispositif « France Relance » piloté par l'ANSSI pour mesurer les risques couverts ou restant à couvrir et les minorer.

Monsieur HERBET souligne qu'en parallèle, afin de suivre et d'animer l'ensemble des actions nécessaires à l'efficacité de la politique interne de cybersécurité de l'établissement, un comité de pilotage a été constitué en septembre 2022.

Monsieur HERBET indique enfin, qu'une démarche de préparation à une éventuelle cyber-attaque qui viendrait malgré tout impacter le fonctionnement du Centre a été engagée, dans une logique proactive et collaborative, déclinée en deux axes :

1 – La création d'une cellule de crise, constituée du directeur de l'établissement (ou de son représentant), des membres du comité de pilotage et de plusieurs autres personnes disposant des compétences particulières. Cette cellule a pour objet :



- De lister les situations permettant de déterminer qu'une cyberattaque est en cours (ou est survenue),
- D'anticiper et ordonner les actions à mener en cas de cyberattaque,
- D'élaborer un document décrivant les différentes actions à mettre en œuvre,
- De coordonner les différentes phases (communications interne et externe, saisine des partenaires, réalisation des obligations légales, organisation des processus de travail de contournement, ...),
- Préciser le Plan de Continuité d'activité (PCA)

Monsieur HERBET rappelle par ailleurs que la cellule de crise a vocation à se réunir régulièrement dans l'année, afin de garder une dynamique de travail et une vigilance constante. Il indique qu'elle a fait d'ailleurs l'objet d'une séance de simulation de crise en juin 2024 afin d'éprouver son organisation et son dimensionnement.

2 - La rédaction, par des groupes de travail constitués au sein des différents pôles et services du Centre de gestion, d'une stratégie de continuité de l'activité en cas de cyber-attaque.

Monsieur HERBET indique que ces travaux qui ont été engagés à compter de mai 2023, se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année au sein des services du Centre de Gestion, avec les objectifs suivants :

- Préserver au maximum la continuité de service pour les collectivités affiliées et leurs agents, par la rédaction de modes opératoires venant compléter le Plan de continuité de l'activité,
- Limiter les conséquences de la cyberattaque en termes de retard et report de charges pour les services, en recherchant des solutions préservant le maximum de tâches essentielles malgré la cyber-attaque,
- Garantir aux agents des conditions de travail acceptables, malgré un fonctionnement en mode dégradé, grâce à l'anticipation et à la réflexion en amont.

Monsieur HERBET rappelle également que le Plan de Continuité de l'Activité (PCA), fruit des travaux des différents pôles et du COPIL Cybersécurité, a été soumis au Conseil d'Administration et adopté en avril 2024.

Monsieur HERBET souligne que les pôles et services ont mis en œuvre les actions prévues au PCA et qu'à cette occasion, des mises à jour du plan sont apparues utiles, voire nécessaires, afin d'optimiser les procédures.

Monsieur HERBET propose aux administrateurs du Centre de Gestion d'adopter la dernière version du plan qui prend en compte :

- Le nouvel organigramme des services de l'établissement,



- La mise en place d'adresses mails de secours et de crédits de S.M.S pour le service Communication et Développement
- L'actualisation de certaines procédures internes.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur HERBET entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Prend acte de la version actualisée du PCA,
- Rappelle la nécessité d'actualiser ce document une fois par an, et de s'assurer de son opérationnalité en sensibilisant régulièrement les équipes, et spécifiquement les nouveaux arrivants.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON